

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2013

Tous les conseillers sont présents. Madame Françoise BEAU est nommée secrétaire de séance.

1. Vente de bois mort sur pieds, encroué, gisant et de mousse de la forêt communale

M. Chenu de l'ONF fait une présentation précise de la réglementation en forêt communale et domaniale.

A la demande d'un habitant et artiste de Gland, le Conseil, à l'unanimité des votants (Mme Hergibo ne prend pas part au vote), décide de fixer à 70 € le forfait annuel pour le ramassage de bois mort, de mousse et de bois vert sur les parcelles 37-38-39 (plans de coupe actuelle), avec engagement de couper au sol et de débarrasser sur place proprement. Le ramassage de pierre percée est catégoriquement interdit.

2. Vote du budget primitif 2013

Le budget primitif 2013 est approuvé à l'unanimité pour un montant de 159 746.00 € en section de fonctionnement et un montant de 69 380.00 € en section d'investissement.

3. Vote des taxes directes locales

Le Conseil, à l'unanimité, décide le maintien des taux de référence communaux de 2012 pour l'année 2013 : Taxe d'habitation : 14.01 % ; Taxe sur le foncier bâti : 8.00 % ; Taxe sur le foncier non bâti : 32.50 % ; CFE : 19.99 %.

4. RODP 2013

Les Redevances d'Occupation du Domaine Public sont acceptées à l'unanimité, pour un montant de 193 € pour ERDF, et un montant de 358.29 € pour France Télécom.

5. Modification des statuts de la CCT

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la modification des statuts de la CCT portant sur le siège social et sur la compétence relative au très haut débit.

6. Convention entretien VC n°6 avec Sennevoy le Haut

Le Conseil, à l'unanimité, charge le Maire de signer la convention d'entretien de la VC 6 avec la commune de Sennevoy le Haut (dépenses et entretien supportés par la commune de Sennevoy le Haut).

7. Plan de coupe complémentaire 2013

Le Conseil Municipal demande le martelage des parcelles n°13 (6,74 ha) et 22 (12,41 ha) pour la vente de la totalité de la coupe.

8. Règlement salle communale

Le Conseil, à l'unanimité, décide de modifier les horaires et tarifs de location de la salle communale.

La journée est de 8h le matin au lendemain 8h.

Le tarif résident est 100 €/WE, ou 60 € le samedi et le dimanche et 50 € la journée de la semaine

Le tarif non résident est 150 €/WE, ou 80 € le samedi ou le dimanche et 70 € la journée de la semaine

Les autres clauses du règlement restent inchangées.

9. Règlement du cimetière

4 membres du conseil se portent volontaires pour rédiger le règlement du cimetière qui devra être rapidement arrêté.

10. Implantation d'un panneau et d'une table de lecture au départ de l'itinéraire de randonnée du Pays du tonnerrois

Le Conseil, à l'unanimité, décide l'implantation d'un panneau et d'une table de lecture au départ de l'itinéraire de randonnée du Pays du tonnerrois devant la marre.

11. Contrat aidé employé communal

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'embaucher un employé communal en contrat aidé.

12. Affaires diverses

Le Conseil, à l'unanimité, décide de demander une subvention de 1.500 € pour les travaux du bâtiment communal dans le cadre du contrat de canton.

Toutes les personnes du village qui souhaitent participer à l'accueil et aux sorties du weekend des 15 et 16 juin avec les Glanois de l'Aisne devront s'inscrire en mairie (distribution d'information à venir).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures 30